



Groupe de travail DGAFP « Point d'étape pratique du télétravail » 1^{er} octobre 2020

La réunion est présidée par Thierry le Goff, directeur général de la fonction publique.

Actualité

Le DGAFP rappelle en préalable que la ministre de la Transformation et de la fonction publiques s'est déclarée la veille favorable à une négociation sur le télétravail, qui engloberait plus généralement l'organisation du travail. Les réunions de cadrage et de méthodologie devraient se dérouler d'ici la fin 2020, pour une ouverture des négociations en 2021. Un travail d'articulation avec les négociations menées au niveau ministériel et avec le plan santé au travail sera nécessaire.

La CFDT salue l'annonce de la négociation, qu'elle appelle de ses vœux depuis plusieurs mois. Elle souligne la nécessité de réinterroger le cadre dans lequel s'exerce le télétravail, mais aussi plus généralement de questionner l'organisation du travail en général. Le télétravail n'engage pas seulement ceux qui le pratiquent, il interroge également l'ensemble de la communauté de travail sur le rapport au collectif, sur les pratiques managériales et sur le sens même du travail.

Retour d'expérience sur le télétravail

L'enquête effectuée auprès des agents comme les remontées des différents ministères ont fait émerger – outre le sous-équipement constaté dans l'ensemble des périmètres - plusieurs thématiques : la simplification des procédures de certaines missions, le raccourcissement des circuits de décision, le recours à la signature électronique, l'utilisation différente de l'immobilier et des espaces de travail et le management à l'aune du télétravail notamment.

On constate également une modification des conditions du dialogue social qui s'est souvent exprimé dans un cadre informel et s'est exercé à distance y compris dans le cadre de la tenue des instances

Les usagers ont été globalement satisfaits 70% (source sondage IFOP) de l'action des administrations.

La CFDT souligne que les données présentées sont loin d'être exhaustives puisqu'elles ne se rapportent qu'à 300 000 agents de la FPE, sur les 5 millions que comptent les 3 versants de la fonction publique. Elle s'étonne et regrette que les données sur la position administrative des agents durant la période d'urgence sanitaire (télétravail, présentiel, ASA, congé ou arrêt de travail) ne soient toujours pas disponibles ou publiées.

Quoiqu'il en soit, la CFDT partage globalement le bilan de l'administration, qui confirme les retours d'expérience qu'elle avait reçus durant le confinement, et dont elle avait régulièrement fait part lors des audioconférences hebdomadaires avec le secrétaire d'État Olivier Dussopt : le télétravail s'est pratiqué dans la fonction publique - dans le cadre d'une organisation de travail en mode dégradé - de façon massive mais inégale

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des Fédérations **CFDT** des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Tél. 01 56 41 54 40 – Email uffa@uffa.cfdt.fr – treso.compta@uffa.cfdt.fr

selon les secteurs professionnels ; son encadrement était hétérogène, et agents comme encadrants se sont trouvés la plupart du temps démunis devant un exercice qu'ils ne connaissaient pas, et très souvent sans solutions matérielles adaptées (matériel personnel peu performant, problèmes de connexion et d'accès à distance aux applications métiers, etc). La CFDT s'était aussi inquiétée du nombre d'agents déclarant avoir été placés d'office en position d'ASA, uniquement par manque de matériel disponible. La proportion ici indiquée de 30 % placés en ASA « faute de matériel ou parce que leurs missions ne sont pas télétravaillables » interroge, et il nous paraît indispensable de connaître précisément la proportion qui ressort de l'un ou l'autre cas, tant ces deux situations ne sont pas assimilables.

Le directeur précise que ce document est issu d'un travail interministériel d'échanges d'information et est amené à être affiné et complété au fil du temps. Des enquêtes menées auprès des agents de l'administration territoriale de l'État et des collectivités territoriales devraient prochainement être publiées.

Information

Un groupe de travail sera prochainement réuni pour la mise à jour du « Guide DGAFP du télétravail », en particulier concernant les nouvelles dispositions introduites par le décret 2020-524 du 5 mai 2020 (recours au télétravail ponctuel).

Délégation CFDT : Carole Chapelle, Amandine Tormento – Guillemette Favreau (audioconférence).